Aide au Transport pour la Mobilité à l'International - ATMI

Présentation et objectifs :

Pour soutenir et encourager les normalien.ne.s fonctionnaires stagiaires et les normalien.ne.s étudiant.e.s dans leurs projets de stage à l'étranger, l'ENS Rennes leur propose une aide financière sous la forme d'une Aide au Transport pour la Mobilité à l'International (ATMI).

Cette aide est réservée aux projets de stage à l'étranger de courte durée (3 mois maximum) de niveau L3 et de M1.

Réglementation :

1. Chaque dossier sera étudié et évalué par une commission interne intitulée **« Commission bourses de mobilité internationale »** composée de représentants de la présidence, du bureau des relations internationales, de l'équipe enseignante et des élèves.

2. Pour les fonctionnaires stagiaires, un forfait ENS ATMI n'est pas cumulable avec une allocation Erasmus+ stages.

3. Le montant exact de l'aide est calculé en fonction de certains critères :
   a. le lieu de stage : Europe proche / Europe éloignée + UK et Irlande / destinations autres.
   b. le statut du demandeur (fonctionnaire stagiaire ou étudiant).

4. Modalité de versement : 70% dès réception de l'attestation d'arrivée et de la convention de stage dument signée, le 30% restant dû est versé au retour du / de la participant.e dès réception de l'attestation de fin de stage.

5. L'aide n'est accordée qu'une seule fois durant la scolarité d'un.e élève/étudiant.e.

6. L'aide n'est allouée que pour les stages en Europe ou à l'international.

Nota bene :

Les normaliens étudiants peuvent cumuler cette aide avec une autre bourse de mobilité (Erasmus+, CROUS, AUF etc…).

Un appel à projets sera lancé en cours de l'année universitaire par le Service des Relations Internationales.

Pour tout renseignement complémentaire contacter :
le Service relations internationales : international@ens-rennes.fr / Tél : 02.99.05.94.20